



Si votre client est un particulier, vous devez obligatoirement lui transmettre vos CGV.

Si votre client est un professionnel, leur communication est obligatoire lorsque votre client les demande (article L441-6 du code de commerce).

Les conditions générales de ventes peuvent être indiquées **par tout moyen** sur un **support durable** (Support permettant au client de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement, de les consulter pendant un temps déterminé, et de les reproduire à l'identique - par exemple : papier, mail, compte personnel sécurisé, clé USB...).

Il peut s'agir d'un **support physique** (document papier) ou d'un **support numérique** (informations sur un site internet).

Les conditions générales de vente figurent généralement sur les documents suivants :

- Documents pré-contractuels (publicité, etc.)
- Documents contractuels (bons de commande, devis, contrats, factures)
- Autres documents (écriteaux, affiches apposées sur les lieux de vente, etc.)

(Source : entreprendre service public)

La Cour de Justice de l'Union européenne a considéré en 2012 que la mise à disposition de CGV par un lien hypertexte renvoyant vers une page du site internet ne constituait pas un support durable. Concrètement, cela signifie que le fait de faire figurer vos CGV sur votre site internet n'est pas suffisant. Vous devez également les communiquer à vos clients, de manière apparente et lisible lors de vos interactions avec eux.

Elles doivent être transmises au client au plus tôt et avant que le consommateur ne soit lié par un contrat de vente de biens ou de fourniture de services. Le client doit donc être en mesure de les lire **avant de conclure une vente ou prestation de service** ou encore de s'engager de quelque manière envers l'entreprise.

Elles doivent faire l'objet d'une acceptation explicite de manière à s'assurer que les clients reconnaissent avoir pris connaissance et les avoir acceptées sans réserve. **Une bonne solution consiste à faire figurer les CGV sur les devis et/ou sur les bons de commande.**

(Source BPI France)

GINET SANTE

23 bis, Place Jean Jaurès - 26100 ROMANS-SUR-ISERE
04 75 05 37 71 – ginet.sante@gmail.com
www.ginet-sante.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de la société **GINET SANTE** et de ses clients particuliers dans le cadre de la vente et de la location des marchandises suivantes : produits médicaux et matériels liés à cette activité.

Produits

Les produits proposés à la vente par la société **GINET SANTE** sont ceux figurant dans notre magasin, sur notre catalogue et notre site internet. La société **GINET SANTE** se réserve le droit de modifier les prix indiqués et de retirer de la vente sans préavis tout produit, pour toutes raisons économiques, commerciale, techniques ou réglementaires qu'elle estimerait nécessaire.

Commande

Les commandes peuvent être réalisées dans notre magasin, par téléphone, par courriel ou encore courrier.

- La liste des produits n'est pas exhaustive.
- N'hésitez pas à nous contacter pour tout article ne figurant pas dans ces catalogues.
- Pour tout article manquant, nous pouvons vous fournir un article de qualité similaire.
- Une commande n'est réputée acceptée que lorsque la société **GINET SANTE** en a accusé réception et reçu le paiement. En cas d'erreur typographique sur tout type de document commercial, d'erreur informatique sur son site Internet, la société **GINET SANTE** se réserve le droit de refuser la commande et en informera l'acheteur dans les plus brefs délais.

Facturation

Nos prix s'entendent TTC pour la France métropolitaine. Les prix sont calculés sur une base de TVA conforme à la législation jusqu'au prochain catalogue sauf hausse exceptionnelle des matières premières ou variation importante des monnaies. Les prix sont indiqués en Euro, ont été établis sur la base de la parité 6,55957 et peuvent être modifiable en fonction de ce cours.

Prix maximum conseillés

Nos prix s'entendent départ de magasin.

Règlement

Le règlement pourra être effectué par carte bancaire, chèque, virement ou espèces.

Toutes les marchandises restent la propriété de la société **GINET SANTE**, jusqu'au complet règlement de celles-ci.

GINET SANTE

23 bis, Place Jean Jaurès - 26100 ROMANS-SUR-ISERE

04 75 05 37 71 – ginet.sante@gmail.com

www.ginet-sante.fr

Toutes les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Il appartient à celui-ci de faire les réserves qui s'imposent auprès du transporteur en cas de dommage, perte, vol...etc....

NB : Les protections pour incontinence vendues ne sont pas reprises, ni échangées.

Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception et sauf accord préalable de la société **GINET SANTE**, l'acheteur devra verser à la société **GINET SANTE** une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de QUARANTE (40) Euro sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. La société **GINET SANTE** se réserve le droit de demander à l'acheteur, une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Financement

Des conditions particulières peuvent être étudiées pour un équipement important.

Garantie

La société **GINET SANTE** distribue des produits et matériel médical portant le marquage CE et conforme au règlement UE 2017/745 relatif aux Dispositifs Médicaux.

La garantie légale et le service après-vente sous la responsabilité du fabricant du matériel défectueux s'applique à compter du jour où les marchandises atteignent l'adresse de destination des usagers. La société **GINET SANTE** ne pourra être tenue pour responsable des dommages aux biens ou aux personnes ainsi qu'à un éventuel manque à gagner pouvant résulter de l'utilisation et du fonctionnement des marchandises. Sauf accord de la société **GINET SANTE**, les frais de retour des marchandises restent à la charge de l'acheteur.

Cas particuliers pour l'achat de certains dispositifs médicaux :

- Lors d'achat d'un dispositif médical, les dispositions de l'article R5212-25 du Code de la Santé Publique s'applique : « L'exploitant veille à la mise en œuvre de la maintenance et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite. La maintenance est réalisée soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un fournisseur de tierce maintenance, soit par l'exploitant lui-même. »
- Pour cela, la société **GINET SANTE** rappelle l'obligation en référence et propose la possibilité d'une installation, et/ou maintenance annuelle. En l'absence de manifestation du client ou de refus, ce dernier s'engage à assurer lui-même l'installation et/ou la matériovigilance incluant la maintenance de l'appareil, sans pouvoir prétendre en un défaut d'information en matière de responsabilité.

GINET SANTE

23 bis, Place Jean Jaurès - 26100 ROMANS-SUR-ISERE

04 75 05 37 71 – ginet.sante@gmail.com

www.ginet-sante.fr